

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL (arrivée au rapport n° 2018-99, pouvoir donné à Brigitte MERLE pour les autres rapports), Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Caroline BAGOT-SIMON (arrivée au rapport n°2018-89)

Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Pierre-Marie CARSIN, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER (arrivé au rapport n° 2018-89), Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Yann SOULABAIL

Absents excusés Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Caroline BAGOT-SIMON)

Messieurs Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT), Jean-Louis ROUAULT (pouvoir donné à Chantal ROUILLE)

Secrétaire Madame Gwénaëlle TUAL

Secrétaire Adjoint Monsieur Cédric HERNANDEZ

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2018-88

COOPERATION DECENTRALISEE AVEC LE NORD NIGER – PROGRAMME ALAMAD
--

Rapporteur : Madame Brigitte MERLE, Adjointe à la Culture et à la Solidarité Internationale

Par délibération n° 2018-62, vous vous êtes prononcés favorablement sur la participation de la Ville de Langueux au programme ALAMAD qui porte sur la thématique de l'alimentation et de l'agriculture durables avec le Nord Niger et plus particulièrement avec la commune de Dabaga.

Le Conseil Départemental, porteur de ce programme, vient de finaliser le projet de convention entre nos deux collectivités.

Aussi, **je vous propose** :

- de prendre connaissance de cette convention ;
- et d'autoriser, Madame la Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.